

immeuble tout près. Même de cette façon, je m'en sens un peu le propriétaire. Du moins, j'ai souffert un peu avec eux. C'est un bel immeuble qui est très utile à Ottawa. J'essaie de démontrer que nous portons intérêt à certaines choses parce que nous sommes Canadiens.

Puis-je signaler qu'il est cinq heures?

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

## AVIS DE MOTION ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

#### PROJET DE CONFÉRENCE PORTANT SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate)** propose:

Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre l'initiative et de s'assurer la collaboration des provinces pour la convocation d'une conférence nationale portant sur l'unification des normes de l'enseignement primaire et secondaire.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur de pouvoir parler aujourd'hui d'une question qui, si elle ne reçoit l'approbation nationale maintenant, devra certainement, au cours des prochaines années, être considérée par un gouvernement du Canada. La motion qui paraît aujourd'hui au *Feuilleton* n'est pas présentée pour la première fois puisque, l'an dernier l'ancien député de South Western Nova s'est chargé de le faire. Je l'ai inscrite de nouveau cette année, à mon nom; elle a passé par la filière habituelle et nous pourrions maintenant débattre la question au cours de la prochaine heure.

• (1700)

J'aimerais d'abord dire que la motion peut être remaniée. Un député de la Chambre pourrait facilement lire la motion actuelle, l'analyser et la détruire. Elle contient une ou deux expressions qui ne sont pas du tout populaires et si plus tôt cette année j'avais pris le temps de la remanier, j'aurais peut-être modifié certaines expressions. La motion contient l'expression «une conférence nationale portant sur l'unification des normes de l'enseignement primaire et secondaire». En tant qu'éducateur, j'ai passé un bon nombre d'année dans une classe, je m'oppose à tout ce qui pourrait être défini comme unification des normes quand il s'agit de classe. Aucun éducateur, aucun citoyen n'oserait présenter une motion exigeant l'unification des normes quand il s'agit d'une classe.

En ce qui concerne un programme d'études, non seulement je ne crois pas que nous puissions en établir un à l'échelon national, mais je ne crois même pas que nous puissions avoir un programme d'études au niveau provincial ou scolaire au sens normal du mot. Un programme d'études est l'expérience globale d'une personne à l'école ou dans un milieu d'enseignement. C'est quelque chose qui existe au niveau personnel dans une classe. Aucun éducateur ne parlerait de normes uniformes applicables au programme d'études.

Ce sont les choses que je voudrais éclaircir avant de céder la parole aux députés d'en face. Deuxièmement, je ne tenterais pas, en uniformisant les normes, de préciser quels devraient être les manuels, les dépenses ou les objectifs particuliers d'un système scolaire au Canada. Une fois encore, ces questions ne sont pas seulement du ressort provincial, mais elles peuvent être plus facilement réglées au niveau local ou scolaire.

Le but de cette motion est de signaler que le gouvernement fédéral doit reconnaître en 1972 qu'il doit assumer une certaine responsabilité dans le domaine de l'évolution des ressources humaines et que les municipalités, les provinces, les commissions scolaires, les instituteurs et le gouvernement fédéral devraient discuter tous les aspects plus vastes de l'enseignement.

Pour revenir à 1867, lors de l'établissement de la confédération canadienne, il est facile de comprendre pourquoi l'éducation était censée être une question d'intérêt local. A cette époque, il s'agissait entièrement d'une question communautaire. De fait, en étudiant l'histoire de l'enseignement au Canada, nous constatons que ce sont principalement les églises qui s'y intéressaient. A cette époque, très peu de gens voyageaient d'une partie à l'autre du pays. Il n'y avait pas cette migration massive dont nous sommes témoins actuellement. Et en raison des répercussions politiques et de la situation en 1867, l'éducation était censée être une question strictement provinciale.

Il y a 25 ou 30 ans que les éducateurs aux idées larges se rendent compte qu'il faut considérer l'éducation comme plus qu'une question provinciale. La chose qui me choque plus encore à titre d'éducateur qu'à titre de député, c'est l'hypocrisie des divers niveaux de gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral joue un rôle, un rôle actif et direct, dans non moins de 20 domaines de l'éducation, mais son hypocrisie est incroyable. Le gouvernement fédéral accorde des fonds aux provinces pour leur permettre de construire des établissements d'enseignement professionnel. Ces établissements appartiennent aux provinces, à cause de leur obsession avec la constitution. Les provinces vendent à leur tour des places dans ces établissements au gouvernement fédéral, ou lui louent des locaux, pour lui permettre de mettre à exécution ses programmes fédéraux de main-d'œuvre ou de recyclage des adultes. On évite ainsi de faire face à la réalité, qui est que l'enseignement professionnel est partie intégrante de l'éducation, et qu'il devrait y avoir une liaison étroite entre les systèmes d'éducation locaux à tous les niveaux—primaire, secondaire et supérieur.

Pour vous citer un autre exemple, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral verse tous les ans aux provinces des millions de dollars destinés à l'enseignement supérieur. Les universités, qui sont partie intégrante de l'éducation, touchent leur part du dollar fiscal du gouvernement fédéral, mais ne l'admettent jamais en pratique. Les provinces protègent jalousement ce qu'elles estiment être un droit constitutionnel. Il s'est déroulé récemment une conférence constitutionnelle sans qu'on mette jamais de l'avant un seul aspect de l'éducation. Je ne veux pas participer à ce débat, mais lorsque les provinces sont obsédées par leurs droits constitutionnels et juridictionnels, et que le gouvernement fédéral continue hypocritement à ne pas vouloir s'immiscer dans l'éducation, c'est la population du Canada qui souffre des problèmes qui en découlent.